COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 31.5.2023
COM(2023) 285 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Évaluation intermédiaire du partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)

{SWD(2023) 169 final}

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Évaluation intermédiaire du partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)

1. INTRODUCTION

Le présent rapport expose les constatations d'une évaluation intermédiaire réalisée conformément à l'article 14 de la décision (UE) 2017/1324 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2017 relative à la participation de l'Union au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) entrepris conjointement par plusieurs États membres[1].

En vertu de cette décision, la Commission est tenue de procéder à une évaluation intermédiaire de PRIMA, avec l'assistance d'experts, indépendants au plus tard le 30 juin 2022. La Commission est également tenue d'élaborer un rapport d'évaluation comprenant les conclusions de cette évaluation ainsi que ses observations. La Commission présente ce rapport au Parlement européen et au Conseil au plus tard le 31 décembre 2022.

L'évaluation intermédiaire de PRIMA repose sur une étude externe[2]. Elle couvre la période allant du lancement de PRIMA (2017) au mois de mars 2022. Un appel à contributions[3] a été publié et les résultats ont été pris en considération.

Le présent rapport résume les principales conclusions de l'évaluation intermédiaire et comprend les observations de la Commission qui en découlent.

2. CONTEXTE ET VUE D'ENSEMBLE DE PRIMA

L'approvisionnement en eau et les systèmes alimentaires dans la zone méditerranéenne sont gérés de façon non durable. Ce problème est exacerbé par le changement climatique et a des incidences considérables en aval, notamment des tensions sociales et économiques, une instabilité et des mouvements migratoires.

L'une des principales raisons du caractère non durable de la gestion de l'approvisionnement en eau et des systèmes alimentaires dans la zone méditerranéenne est le manque de solutions innovantes communes qui soient adaptées aux réalités locales de la région, soient facilement transférables à l'intérieur de celle-ci et aient été entièrement testées et démontrées sur le terrain[4].

Ces solutions font défaut parce que le niveau général d'investissements dans la recherche et l'innovation dans la zone méditerranéenne n'est pas à la hauteur des défis auxquels doit faire face la région; les niveaux d'investissement varient considérablement d'un pays à l'autre; le financement n'est pas suffisamment axé sur la réponse aux défis de l'approvisionnement en eau et en denrées alimentaires et de la gestion de ces ressources; les parties prenantes

[1] JO L 185 du 18.7.2017, p. 1.

[2] Étude d'évaluation sur les programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation pour relever les défis mondiaux et améliorer la compétitivité industrielle – Gros plan sur les activités liées à la transition écologique – RTD/2021/SC/023 – Évaluation intermédiaire du partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) (à paraître).

[3] https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13558-Partenariat-en-matiere-de-recherche-et-dinnovation-dans-la-zone-mediterraneenne-PRIMA-Premiere-evaluation-intermediaire_fr

[4] SWD(2016)332 Analyse d'impact de PRIMA

concernées — par exemple celles du secteur privé — n'ont pas toujours des capacités suffisamment robustes en matière de recherche et d'innovation; et les efforts en matière de recherche et d'innovation et de collaboration entre les États membres de l'UE et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (régis essentiellement par des accords bilatéraux) sont trop dispersés pour avoir un effet significatif.

PRIMA a été créé en réponse à ces défis, en vue d'améliorer la résilience face au changement climatique, l'efficacité, la rentabilité et la durabilité environnementale et sociale de l'approvisionnement en eau, de la gestion de l'eau, et des systèmes alimentaires. L'initiative repose sur l'article 185 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)[5] et sur l'article 26, relatif aux «partenariats public-privé», du règlement (UE) nº 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil[6], qui régit le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020».. La décision (UE) 2017/1324 du Parlement européen et du Conseil — l'acte de base de PRIMA — exige des États participants qu'ils se montrent résolument favorables à une intégration sur les plans scientifique, financier et de la gestion[7]. Elle prévoit également que les États participants acceptent d'intégrer leurs efforts en matière de recherche et qu'ils définissent et s'engagent à mettre en place un programme conjoint de recherche pour y apporter la valeur ajoutée de l'UE.

Le programme PRIMA regroupe les États participants suivants: 11 États membres de l'UE (Allemagne, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal et Slovénie); 3 pays associés à Horizon 2020 (Israël, Tunisie et Turquie) et 5 pays tiers: Algérie, Égypte, Jordanie, Liban et Maroc. Des accords internationaux bilatéraux avec l'UE ont été signés avec l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban et le Maroc pour participer à PRIMA.

Le programme est mis en œuvre par la structure de mise en œuvre de PRIMA («PRIMA-IS»)[8]: cette entité spécifique, créée à Barcelone en 2017, est responsable de la gestion directe de la contribution de l'Union en vertu de l'article 185 du TFUE, et assure, par l'intermédiaire de son secrétariat et de ses organes directeurs, le déploiement harmonieux, efficace et transparent du programme PRIMA.

La mise en œuvre de PRIMA repose sur un programme stratégique de recherche et d'innovation (PSRI) à long terme[9], qui définit la vision et l'orientation stratégique de l'exécution du programme et sert de base à l'élaboration des plans de travail annuels de PRIMA.

Ayant pour but général de contribuer à la durabilité et à la stabilité de la région dans les domaines de l'approvisionnement durable en eau et en denrées alimentaires et de la gestion durable de ces ressources, PRIMA vise à atteindre plusieurs objectifs. Il s'agit notamment d'objectifs thématiques visant à répondre à des besoins sociétaux dans la zone méditerranéenne, d'objectifs spécifiques axés sur les avancées vers un espace de recherche

[5] Article 185 de la version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, titre XIX Recherche et développement technologique et espace.

[6] Article 26, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020) et abrogeant la décision nº 1982/2006/CE (JO L 347 du 20.12.2013, p. 104).

[7] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017D1324

[8] La structure de mise en œuvre spécifique de PRIMA est un organisme privé de droit espagnol créé à Barcelone le 19 juin 2017 et chargé par l'organe directeur de PRIMA d'entreprendre toutes les activités de gestion, d'administration, de soutien et de suivi nécessaires à la mise en œuvre du programme PRIMA.

[9] Les ministres de la recherche et de l'innovation ont approuvé le PSRI de PRIMA lors de la conférence ministérielle sur le renforcement de la coopération euro-méditerranéenne par la recherche et l'innovation qui s'est tenue à Malte le 4 mai 2017, et le conseil de direction de la Fondation PRIMA l'a adopté le 16 novembre 2017.

européen et méditerranéen intégré, ainsi que d'objectifs de diplomatie scientifique pour la collaboration avec les voisins méridionaux de l'UE.

Ces dernières années, PRIMA est parvenu à mettre en place une collaboration efficace et fondée sur la confiance entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée. En tant que principale initiative lancée par l'UE en Méditerranée pour relever ces défis majeurs en matière de recherche et d'innovation, PRIMA permet de réduire l'écart en matière de recherche et d'innovation et la fracture socio-économique dans le voisinage méridional et oriental, et de promouvoir la santé, la paix et la stabilité en faveur des sociétés de la région à long terme.

PRIMA met en œuvre des activités sous la forme d'appels à propositions regroupés en trois sections:

- les appels de la section 1 sont organisés par PRIMA et financés exclusivement par Horizon 2020;
- les appels de la section 2 sont également organisés par PRIMA mais financés par les États participants;
- les appels de la section 3 sont organisés et financés par les États participants.

Le budget total de PRIMA pour la période 2017-2028 s'élève à 494 millions d'EUR, dont 220 millions d'EUR provenant d'Horizon 2020[10] (environ 30 millions d'EUR par an pour trois domaines thématiques) et 274 millions d'EUR provenant de ressources nationales pour cibler les besoins en matière de recherche et d'innovation et aligner les politiques de recherche et d'innovation dans l'ensemble de ses États participants.

3. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS/OBSERVATIONS DE L'EVALUATION INTERMEDIAIRE

3.1 Constatations de l'évaluation intermédiaire

L'évaluation intermédiaire confirme que la valeur ajoutée résultant du partenariat PRIMA, par rapport au résultat qui aurait pu être obtenu si les différents États participants avaient agi de manière indépendante au niveau international, national et/ou régional, peut être considérée comme forte et qu'elle se renforcera encore à l'avenir.

Les principales réalisations mises en évidence par les experts indépendants sont les suivantes:

- à l'heure actuelle, PRIMA fonctionne efficacement et aucun retard n'est observé dans la mise en œuvre des plans de travail annuels et des appels;
- entre 2018 et 2021, quatre appels ont été lancés avec succès, et 168 projets ont été sélectionnés en vue d'un financement;
- le financement total de PRIMA, y compris la contribution financière de l'UE et des États participants (à l'exclusion des contributions en nature), s'élève à 353 millions d'EUR pour la période 2018-2021. Cela représente déjà 71 % du financement total accordé à PRIMA;
- les propositions retenues ont fait participer un large éventail de bénéficiaires. La plupart d'entre eux sont issus du secteur public des États participants. Les

[10] La totalité des 220 millions d'EUR était engagée au niveau du budget de l'UE à la fin de l'année 2020.

établissements d'enseignement supérieur représentent le plus grand nombre de bénéficiaires de PRIMA. Cette catégorie comprend les universités, les instituts, les laboratoires et les conseils de recherche et constitue 41,3 % de l'ensemble des bénéficiaires pour la période 2018-2021. Les autres organismes de recherche représentent 28,8 % des bénéficiaires. Les entreprises privées à but lucratif comptent pour un peu moins de 20 % des bénéficiaires, la plupart d'entre elles (5 sur 6) étant des petites et moyennes entreprises;

- l'Italie et l'Espagne sont classées en première position parmi les différents bénéficiaires, suivies par la Tunisie et la France. Les États participants non-membres de l'UE représentent 38 % de l'ensemble des bénéficiaires des appels à proposition des sections 1 et 2. Après la Tunisie, ce sont le Maroc, la Turquie et l'Algérie qui comptent le plus grand nombre de bénéficiaires parmi les États participants du sud de la Méditerranée;
- en ce qui concerne la contribution financière, les États participants du sud de la Méditerranée ont reçu environ 62 millions d'EUR, soit 28 % du total des fonds. Sur ce montant, 35,9 millions d'EUR provenaient du budget de la contribution financière de l'UE (section 1). Cela représente un pourcentage d'environ 32 %, ce qui dépasse le pourcentage cible de 25 % prévu dans l'acte de base de PRIMA;
- étant donné qu'aucun des projets n'était terminé au moment de l'évaluation, il était trop tôt pour se prononcer sur la contribution des résultats escomptés de ces projets aux besoins sociétaux des États participants. Toutefois, les données collectées dans le cadre de 53 projets ayant fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours signalent des progrès encourageants dans la réalisation des objectifs opérationnels.

L'évaluation intermédiaire conclut en particulier que:

- PRIMA joue un rôle unique dans l'écosystème méditerranéen de la recherche et de l'innovation et sert des objectifs qui ne sont pas couverts par d'autres initiatives;
- PRIMA a contribué à favoriser l'intégration scientifique entre les États participants. Sans PRIMA, sans une incitation financière claire et sans un cadre stratégique pour faciliter la coopération, les États n'auraient probablement pas coopéré de façon si étroite;
- PRIMA permet en particulier aux États participants du sud de la Méditerranée de tirer parti de leurs capacités de recherche et d'innovation. En prenant part à PRIMA, les chercheurs des États participants non-membres de l'UE bénéficient d'un accès aux possibilités de financement au titre de la section 1, que l'UE finance;
- PRIMA contribue au renforcement de l'Espace européen de la recherche (EER), notamment en remédiant à l'insuffisance de la coopération transfrontière dans la zone méditerranéenne grâce au financement de projets transfrontières, ce qui devrait produire des effets plus importants que les seuls efforts bilatéraux ou nationaux;
- les valeurs portées par PRIMA de co-responsabilité, d'intérêt mutuel, d'avantages partagés ainsi que le principe d'égalité ont été considérés comme particulièrement favorables à la coopération entre l'UE et ses voisins du sud de la Méditerranée en qualité de partenaires;
- le programme peut être considéré comme un outil de diplomatie scientifique adapté qui contribue à rapprocher l'UE et ses voisins méditerranéens en créant un climat de confiance mutuelle et d'inclusion;

- PRIMA renforce la coopération entre les États participants du sud de la Méditerranée, notamment dans le domaine de la recherche et de l'innovation;
- en ce qui concerne l'avenir, la structure de mise en œuvre de PRIMA a pris des mesures pour se coordonner avec des initiatives d'Horizon Europe axées sur des thématiques similaires, telles que la mission de l'UE «Un pacte pour des sols sains en Europe» ou les nouveaux partenariats comme le partenariat européen «Water4All» (sécurité de l'approvisionnement en eau pour la planète). Le plan de travail annuel PRIMA pour 2023, récemment adopté par la Commission, prévoit également une coopération avec la mission de l'UE «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique»;
- PRIMA contribue, par son approche thématique, à divers instruments et actes relevant du pacte vert pour l'Europe, tels que la nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique, la stratégie «De la ferme à la table» (rôle dans le domaine de la recherche et l'innovation et de l'alimentation durable), le plan d'action pour une l'économie circulaire, le plan d'action «zéro pollution» et la directive-cadre de l'UE sur l'eau.

3.2 Recommandations formulées et enseignements tirés

Le rapport d'évaluation intermédiaire, étayé par des données objectives et des éléments de preuve, évalue l'état d'avancement et les réalisations de PRIMA, donne des impulsions pour accompagner la mise en œuvre de PRIMA et sert de base à d'éventuels ajustements à mi-parcours. L'évaluation révèle que PRIMA est en passe d'atteindre ses objectifs, qu'il fonctionne conformément aux principes et procédures applicables et qu'il est cohérent avec les politiques internes et externes pertinentes de l'UE.

La Commission estime qu'au cours des dernières années PRIMA est parvenu à établir une collaboration efficace et une relation de confiance entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée, permettant l'élaboration de solutions communes et innovantes, durables, rentables et efficientes pour des systèmes alimentaires durables et une gestion intégrée de l'eau. En tant que principale initiative lancée par l'UE en Méditerranée pour relever ces défis majeurs en matière de recherche et d'innovation, PRIMA permet de réduire la fracture en matière de recherche et d'innovation et la fracture socio-économique dans le voisinage méridional et oriental et de promouvoir la santé, la paix et la stabilité en faveur des sociétés de la région à long terme.

Plus que jamais, il est temps de renforcer la collaboration en vue de trouver des solutions innovantes pour préserver les ressources en eau, accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer la résilience, l'équité et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles dans la région méditerranéenne.

En effet, l'avenir des principales ressources naturelles du bassin méditerranéen (eau, sol, littoral et biodiversité) est toujours menacé par un certain nombre de pressions agissant de façon simultanée et, bien souvent, chronique: l'urbanisation, l'industrialisation, l'expansion des activités agricoles intensives et de l'aquaculture, ainsi que l'exploitation non durable des ressources naturelles. La fragilité de la région est encore aggravée par sa sensibilité au changement climatique. Selon le 6e rapport d'évaluation du groupe de travail II du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies (publié en février 2022), les écosystèmes méditerranéens devraient figurer parmi les écosystèmes les plus touchés par les conséquences de l'accélération du changement climatique.

La région du sud de la Méditerranée est en outre confrontée à des défis en matière de gouvernance, ainsi qu'à des défis socio-économiques, climatiques, environnementaux et sécuritaires, dont beaucoup résultent de tendances mondiales et nécessitent une action conjointe de la part de l'UE et de ses partenaires du voisinage méridional. Des conflits de longue durée continuent de causer de terribles souffrances humaines, de provoquer d'importants déplacements forcés de populations, de peser lourdement sur les perspectives économiques et sociales de sociétés entières, surtout pour les pays accueillant d'importantes populations de réfugiés, et d'intensifier la concurrence géopolitique et les ingérences extérieures.

En outre, les effets de la pandémie de COVID-19 exercent une pression énorme sur les ressources naturelles et sur l'agriculture. Le passage à des ressources naturelles non polluées et en systèmes alimentaires sains, équitables, résilients et durables doit donc rester une priorité pour les sociétés méditerranéennes.

Par conséquent, les objectifs de PRIMA demeurent valables.

En outre, la «Commission géopolitique» de la présidente Ursula von der Leyen reconnaît le rôle particulier de la Méditerranée et souligne son intention de collaborer étroitement avec les partenaires méditerranéens sur le pacte vert pour l'Europe afin de «faire de la région une

référence en matière de solutions climatiques». L'UE accompagne ses partenaires du voisinage méridional dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques vertes grâce à toute une série de projets et de programmes, notamment PRIMA. Elle encourage la coopération en matière de lutte contre la pollution et le changement climatique, en se proposant d'aider ses partenaires du voisinage méridional à mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat et ses développements ultérieurs, et s'emploie à diffuser les bonnes pratiques et l'expertise.

Afin de renforcer les résultats à long terme de PRIMA, les recommandations suivantes sont proposées:

- Il conviendrait de rationaliser davantage la mise en œuvre des trois sections de PRIMA. L'évaluation a révélé que le partenariat PRIMA constitue un écosystème approprié pour permettre des approches adaptées aux enjeux communs de la région méditerranéenne en ce qui concerne les thématiques et les niveaux de financement. Toutefois, l'attractivité de PRIMA a conduit à un faible taux d'aboutissement[11]. En effet, les taux d'aboutissement de la section 1 sont inférieurs à 5 %. De même, les taux d'aboutissement de la section 2 sont compris entre 6,6 % en 2018 et environ 20 % en 2021. Cette sursouscription risque de dissuader, à l'avenir, la soumission de propositions de haut niveau. La structure de mise en œuvre de PRIMA devrait s'attaquer à ce problème et proposer des solutions pour augmenter les taux d'aboutissement des propositions retenues en vue d'un financement. Par exemple, la possibilité de lancer des appels plus ciblés et d'améliorer la procédure de candidature aux deux étapes des appels pourrait être étudiée.
- Les États participants semblent accorder un degré d'intérêt et d'importance différent à la section 3. Il est donc nécessaire d'en accroître l'efficacité. La structure de mise en œuvre de PRIMA devrait déployer des efforts supplémentaires pour sensibiliser les États participants à l'importance des activités à l'initiative des États participants, afin d'exploiter pleinement le potentiel de contribution de cette section à un espace de recherche plus intégré. PRIMA peut avoir intérêt à alléger autant que possible les exigences en matière d'établissement de rapports applicables aux activités à l'initiative des États participants, de façon qu'elles tiennent davantage compte des ressources limitées des autorités nationales de financement. Pour accroître la pertinence stratégique de la section 3, il pourrait également être envisagé de mettre davantage l'accent sur l'échange, la mise en réseau et la formation.
- Bien que les parties prenantes soient globalement satisfaites de l'exécution de PRIMA, des efforts supplémentaires de la part de la structure de mise en œuvre de PRIMA et des États participants sont nécessaires pour accroître encore l'efficacité de la section 2 notamment, en réduisant la complexité due à la diversité des systèmes de financement nationaux et en œuvrant à la rationalisation des procédures administratives nationales, pour réduire les délais d'octroi des financements, renforcer leur fiabilité et améliorer leur rapidité.
- Afin d'exploiter pleinement les synergies entre les projets et de favoriser la création de communautés plus durables, la structure de mise en œuvre de PRIMA doit intensifier ses efforts pour stimuler les échanges entre les différents projets en vue de définir leurs complémentarités et leurs synergies potentielles. À cette fin, il pourrait être envisagé, par exemple, d'organiser des événements permettant à des projets en

[11] Le «taux d'aboutissement» désigne le rapport entre le nombre de propositions financées et le nombre de propositions éligibles.

phase de démarrage de tirer des enseignements de projets plus avancés, des événements favorisant l'échange entre projets axés sur des thématiques similaires, ou encore des événements de mise en réseau et de partenariat.

- Les États participants et la structure de mise en œuvre de PRIMA doivent investir davantage dans les activités de sensibilisation et dans le renforcement des capacités afin de permettre aux acteurs des États participants du sud de la Méditerranée de participer plus activement à PRIMA. Le rapport d'évaluation intermédiaire met en évidence que, depuis le lancement de PRIMA, diverses activités ont été menées en vue de soutenir les parties prenantes de différents pays, ce qui a permis à leurs systèmes de recherche et d'innovation de réaliser des progrès. Toutefois, il existe encore un potentiel inexploité qui permettrait de favoriser davantage la participation active à PRIMA. En effet, le nombre total de bénéficiaires des États participants du sud de la Méditerranée pourrait être plus important, de même que leur rôle dans les projets. Ainsi, des activités supplémentaires de sensibilisation et de renforcement des capacités ainsi qu'une aide visant à renforcer les liens avec la communauté transnationale sont nécessaires pour intensifier la participation de ces États.
- PRIMA a recours à plusieurs indicateurs pour suivre les progrès et l'efficacité de sa mise en œuvre. Toutefois, un suivi plus systématique des résultats et des effets des différentes actions est nécessaire. Le rapport d'évaluation intermédiaire signale que des efforts et des progrès significatifs ont été accomplis concernant l'amélioration continue des indicateurs de performance clés de PRIMA. Toutefois, les indicateurs de performance clés actuels peuvent encore être améliorés en ce qui concerne leur utilité pour évaluer la réalisation des objectifs spécifiques et les effets des projets. Par exemple, il n'existe pas d'indicateurs de performance clés permettant de mesurer efficacement l'alignement de la stratégie de recherche et d'innovation au-delà du niveau procédural. En outre, il convient de veiller à ce que les effets des projets fassent l'objet d'un suivi adéquat qui aille au-delà de l'évaluation à mi-parcours ou de l'évaluation finale, c'est-à-dire d'une forme régulière de surveillance ou de suivi après la fin d'un projet. La structure de mise en œuvre de PRIMA devrait ensuite s'employer à, ajuster les indicateurs de performance clés.
- La structure de mise en œuvre de PRIMA a déjà déployé des efforts considérables en faveur d'activités de diffusion et de communication [section spécifique du site internet de PRIMA, magazine PRIMA, diverses rencontres de partenariat, affichage sur le web, conférence Nexus sur le lien Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE Nexus)]. La structure de mise en œuvre de PRIMA est également consciente du fait que les futures activités de sensibilisation devraient s'attacher en particulier à communiquer les résultats des projets dès qu'ils seront disponibles. Toutefois, il est nécessaire d'intensifier la communication et la diffusion afin de maintenir un engagement politique élevé en faveur de PRIMA sur le long terme. En outre, il est nécessaire d'améliorer la communication interne au sein des consortiums de projets.
- L'une des principales réalisations de PRIMA a été de faciliter la coopération entre l'UE et ses voisins méridionaux en tant que partenaires égaux. Toutefois, le rapport d'évaluation révèle que la coopération entre les États participants du sud de la Méditerranée (la coopération sud-sud) est moins poussée. Il convient de renforcer la coopération entre les États participants du sud de la Méditerranée, car cela pourrait contribuer à améliorer les relations entre ces pays. Par conséquent, la structure de mise en œuvre de PRIMA doit redoubler d'efforts pour rapprocher les communautés concernées, par exemple en organisant des événements spécifiques pour faciliter la

participation de consortiums issus des États participants du sud de la Méditerranée. Une autre possibilité consisterait à envisager l'adaptation des critères de sélection afin de favoriser les propositions (éventuellement, pour certains appels) qui prévoient des interactions actives entre plusieurs participants issus des États participants du sud de la Méditerranée.

- Aujourd'hui, PRIMA étudie les synergies possibles avec les initiatives de l'UE et de la région méditerranéenne, telles que le pôle 6, les missions et les partenariats dans le cadre d'Horizon Europe. PRIMA a également contribué à la création de la communauté de pratique WEFE Nexus et à l'élaboration des feuilles de route des plateformes régionales de recherche et d'innovation sur le changement climatique, les énergies renouvelables et la santé de l'Union pour la Méditerranée (UpM), approuvées lors de la conférence ministérielle de l'UpM pour la recherche et l'innovation du 27 juin 2022. Une éventuelle coopération avec le cadre territorial thématique sur l'économie bleue (OuestMED) et l'initiative BlueMed pourrait également contribuer à la mutualisation des ressources et à l'amplification des effets. La structure de mise en œuvre de PRIMA devrait continuer à suivre ces initiatives et à proposer des actions concrètes pour la mise en œuvre des synergies.

4. CONCLUSIONS

L'UE reconnaît le rôle particulier de la Méditerranée, et la Commission européenne collabore déjà étroitement avec les partenaires méditerranéens pour les aider à trouver des solutions communes aux problèmes recensés et à faire de la région une référence en matière de solutions résilientes au changement climatique.

PRIMA joue un rôle unique dans l'écosystème méditerranéen de la recherche et de l'innovation et sert des objectifs qui ne sont pas couverts par d'autres initiatives. Selon la déclaration ministérielle de la récente conférence méditerranéenne sur la recherche et l'innovation, le programme stratégique de recherche et d'innovation de PRIMA et son système de suivi et d'évaluation permettent de disposer d'un programme commun de recherche et d'innovation efficace dans des secteurs cruciaux pour la Méditerranée. Ce programme contribue au progrès scientifique et à l'élaboration de solutions techniques dans les domaines de l'eau et de l'agroalimentaire, ainsi qu'à leur interconnexion.

L'évaluation souffre de certaines limites, étant donné qu'aucun des projets financés par PRIMA n'est encore terminé. Elle est, par conséquent, moins axée sur les effets à long terme que sur la structure, les processus d'exécution et les progrès actuels du programme. En particulier, l'évaluation détermine si des progrès significatifs ont été accomplis au regard des objectifs spécifiques, étant donné que ceux-ci ne dépendent pas entièrement de l'exploitation des résultats obtenus dans le cadre des projets. Dans ce contexte, on peut conclure que PRIMA a été un succès. Le partenariat répond de manière adéquate aux défis environnementaux, socio-économiques et administratifs qui sont essentiels au développement futur d'une région méditerranéenne plus circulaire et plus durable. D'autre part, PRIMA contribue aux priorités politiques, aux objectifs et aux initiatives clés de l'UE tels que le pacte vert pour l'Europe, en particulier la stratégie «De la ferme à la table» et la stratégie en faveur de la biodiversité, la stratégie pour la bioéconomie, la stratégie relative à l'adaptation au changement climatique et le plan d'action pour une économie circulaire, ainsi que les ODD généraux. De plus, le programme contribue grandement au renforcement des relations et de la collaboration entre l'UE et ses voisins méridionaux. Dans certains cas, il a également encouragé la coopération entre ces derniers.

La structure de mise en œuvre de PRIMA est bien parvenue à faire de PRIMA une plateforme visant à renforcer la recherche, l'innovation et la collaboration, et elle s'inscrit de manière cohérente dans le paysage politique.

Contrairement à d'autres initiatives au titre de l'article 185 dans le cadre d'Horizon 2020, PRIMA n'a pas de prédécesseur en droit. Bien qu'il y ait eu des partenariats entre différentes agences nationales dans le cadre de programmes ERA-NET antérieurs et que des initiatives en faveur de la région méditerranéenne aient déjà existé, la constitution de PRIMA en tant que partenariat public-public au niveau de l'UE était sans précédent.

Les recommandations seront prises en compte dans les discussions entre la Commission et la structure de mise en œuvre de PRIMA et leur application fera l'objet d'un suivi dans le cadre de la supervision du programme PRIMA par la Commission.

En outre, conformément à ces recommandations, la Commission cherchera plus systématiquement à recueillir et à analyser des données pertinentes afin d'améliorer le suivi des effets du programme PRIMA et renforcera la communication des résultats pertinents aux services concernés au sein de la Commission.

Si les activités de PRIMA sont prévues jusqu'au 31 décembre 2028, ses derniers appels seront programmés en 2024 dans le cadre d'Horizon 2020. Les États participant à PRIMA ont commencé à manifester leur intérêt pour la poursuite du programme. La déclaration ministérielle de la conférence méditerranéenne pour la recherche et l'innovation du 27 juin 2022 a également reconnu l'importance d'aborder la poursuite de PRIMA en accord avec l'approche d'Horizon Europe – l'actuel programme-cadre pour la recherche et l'innovation – en matière de partenariats.

Au cours du débat qui s'est tenu lors de la session du Conseil «Compétitivité» du 2 décembre 2022, les représentants des États participants membres de l'UE ont également fait part de leur volonté de voir PRIMA se poursuivre. La Commission a pris acte de l'objectif de poursuivre l'initiative et a lancé un processus interne visant à évaluer les possibilités en vue d'un éventuel renouvellement du programme PRIMA à son terme, en 2024. Ce processus tiendra compte des résultats positifs de la présente évaluation intermédiaire de PRIMA. En outre, le programme PRIMA a été financé au titre du budget d'Horizon 2020 (2014-2021), tandis que ses appels sont prévus pour la période 2018-2024 (autrement dit, sa période de programmation se situe entre Horizon 2020 et Horizon Europe). La nécessité de synchroniser PRIMA avec le calendrier du cadre de financement, c'est-à-dire avec Horizon Europe, devrait également être prise en considération dans ce processus.